

---

# CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2024

## SYNTHESE

---

*Le cinq novembre deux mil vingt-quatre, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, Maire.*

**PRÉSENTS** : Mesdames BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès ; Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, FLEURY Guillaume, PARAIS Philippe.

**EXCUSÉS** : Mesdames LACHAUD Elsa, GALLAIS Véronique.

**ABSENTS** : Messieurs ECOMARD Paulin, LE ROUZIC Ludovic, GEORGET Nicolas.

Madame Sabrina JAUNET a été nommée secrétaire.

---

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 10 septembre 2024.

### **PRÊT BANQUE – BÂTIMENT TECHNIQUE**

Comme évoqué dans le précédent conseil, dans le but de financer l'achat et la réparation du bâtiment récemment acquis en tant que bâtiment technique, Madame la Maire projette les deux nouvelles propositions des banques recontactées préalablement.

Elle rappelle que le coût global de l'opération s'élève à 173 278 € HT (acquisition + travaux), auxquels s'ajouteront des frais d'aménagement intérieur.

#### **Crédit Mutuel**

200 000 €  
3,40 % /10 ans - 3,50 % /15 ans  
Frais de dossier : 200 €  
Périodicité trimestrielle

#### **Crédit Agricole**

200 000 €  
3,28 % /10 ans - 3,48 % /15ans  
Frais de dossier : 250 €  
Périodicité trimestrielle

La proposition du Crédit Agricole a été retenue à l'unanimité pour une durée de 10 ans.

### **CONVENTION DE PRÉVOYANCE – CDG44**

Pour rappel, la réforme de la protection sociale complémentaire introduit une obligation de participation financière des employeurs publics à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le risque prévoyance.

Pour la prévoyance, l'accord collectif national du 11 juillet 2023 indique :

- une mise en place de contrats collectifs à adhésion obligatoire pour toutes les collectivités territoriales,
- un niveau minimum de couverture de 90 % de la rémunération nette,

- un financement employeur minimal à hauteur de 50 % des cotisations acquittées pour ces agents (hors options).

Les centres de gestion et les organisations syndicales ont dès lors engagé un processus de négociation qui a abouti à un accord collectif régional en date du 9 juillet 2024. Madame la Maire précise qu’afin de pouvoir adhérer définitivement à ce dispositif de protection des agents, il convient de :

- choisir un niveau de couverture à adhésion obligatoire pour l’ensemble des agents garantissant les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 90 % ou 95 % des revenus nets des agents (TBI, NBI et RI) ;
- définir la participation en tant qu’employeur, cette participation ne pouvant pas être inférieure à 50 % du montant de la cotisation acquittée par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire retenu.

À l’unanimité, le conseil municipal valide l’adhésion à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l’ensemble des agents de la commune de Saint-Étienne-de-Mer-Morte. La collectivité souscrit pour la garantie de couverture à hauteur de 90 % du revenu net des agents (TBI, NBI et RI) en cas d’Incapacité Temporaire de Travail ou d’Invalidité. La commune participe financièrement à hauteur de 50 % de la cotisation appelée.

#### **LOCATION DES SALLES – TARIFS 2025**

Comme chaque année, les tarifs de location des salles communales sont révisés pour l’année suivante. Madame la Maire informe que les travaux de mise en conformité du Moulin ont débuté et que celui-ci pourrait être ainsi loué au public à l’achèvement des travaux. À noter qu’une priorité de mise à disposition de ce local sera réservée au foyer des jeunes pendant la saison estivale ainsi qu’aux différentes activités culturelles et liées au patrimoine. La proximité de la rivière incite les élus, pour des raisons sécuritaires, à ne proposer la location du Moulin que pour des évènements de journée. Une fermeture à 22 heures sera ainsi exigée.

Après échanges les élus déterminent les tarifs de locations des salles des Vallées et du Moulin pour l’année 2025 comme suit :

### ***PROPOSITION TARIFS 2025 SALLES DES VALLÉES ET MOULIN***

<i>UTILISATION</i>	<i>LOCATION SALLES</i>	<i>LOCATION + CUISINE</i>
<b><i>ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE</i></b>		
Réunions - Assemblées Générales - Animations - Spectacles	GRATUIT	80,00 €
Repas	GRATUIT	80,00 €

### ***PARTICULIERS ET AUTRES...***

Le Moulin de 6h à 22h personnes maxi au R+1	(80	200,00 €
Salle des Vallées de 6h à 6h (250 personnes maxi)		350,00 €
Petite salle des Vallées (25 personnes maxi)		159,00 €
Préparation à partir de 15h la veille Salle des Vallées*		68,00 €
Vin d'honneur - Salle des Vallées		106,00 €
Forfait 2 jours - Salle des Vallées		540,00 €
Rassemblement après évènement divers		40,00 €

#### **LES SALLES UTILISÉES DOIVENT ETRE NETTOYÉES AU TERME DE LA LOCATION**

#### **3 CHÈQUES CAUTIONS SERONT DEMANDÉS AU MOMENT DE LA RESERVATION :**

CAUTION SUR LA VALEUR DU MATÉRIEL		1 000 €
CAUTION POUR LE NETTOYAGE NON FAIT OU MAL FAIT EXTÉRIEUR	INTÉRIEUR ET	300 €
CAUTION POUR NUISANCES SONORES APRÈS 2H DU MATIN		300 €
Chauffage :		
• salle des Vallées		0,30€ / kW
• Moulin		Forfait 40 €

\* selon la disponibilité de la salle 2 jours auparavant

#### **TARIF DE REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2025**

Comme tous les ans la commune doit se prononcer sur l'évolution des tarifs de la redevance assainissement pour l'année à venir. Monsieur Philippe PARAIS rappelle le lancement de la consultation du schéma directeur d'assainissement qui engendrera certainement des travaux sur les réseaux d'assainissement collectif. L'historique du tarif de la redevance assainissement démontre depuis 2011 une stabilité de la part communale, il est alors proposé aux élus d'augmenter la redevance d'assainissement à 1,25 € par m3 d'eau consommé par personne ayant un puits et de maintenir l'abonnement à 19 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer ces tarifs pour l'année 2025.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION – ÉLAN DE LA BELLE ÉPOQUE**

Madame la Maire informe les élus avoir reçu précédemment des membres de l'association « L'Élan de la Belle Époque », dans le cadre d'une demande de subvention exceptionnelle

d'un montant de 1 500 €. Cette aide financière permettrait de participer au financement de l'échange culturel avec « Les Moulins de la Céphons » de la Région de Chateauroux pour la période du 23 au 26 juillet 2025.

Compte tenu que cette association communale ne sollicite jamais de subvention annuelle de la part de la commune, le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de cette subvention exceptionnelle.

### **PARTICIPATION FINANCIÈRE**

Madame la Maire présente la demande de financement participatif lancée par l'association « Les amis du musée des sapeurs-pompiers de Loire-Atlantique » pour l'acquisition par ce dernier d'un camion Renault OSC de 1935. Il s'agit d'un véhicule rare et emblématique de l'histoire des pompiers qui a servi à Saint-Étienne-de-Mer-Morte. C'est un témoin du passé des sapeurs-pompiers stéphanois. Ce véhicule est un des trois derniers exemplaires encore existants. Sa préservation permettra de partager cette histoire avec le grand public et les générations futures.

Le financement total de cette acquisition s'élève à 23 500 €. Madame la Maire propose aux élus d'étudier le montant d'une participation financière que pourrait attribuer la commune pour ce véhicule qui porte son nom sur sa carrosserie.

Après en avoir discuté, le conseil municipal vote le montant de la participation financière :

- 1 voix pour 1 000 €
- 12 voix pour 500 €

### **DOSSIERS POUR INFORMATION**

#### **LA BOX MÉDICALE**

En préambule de la réunion de conseil, s'est tenue une présentation de La Box Médicale animée par la société du même nom, en présence des élus et de la directrice du centre de soins infirmiers de Machecoul-Saint-Même.

Lors du conseil, Madame la Maire engage un échange sur la pertinence de ce projet avec les élus. La Box Médicale permet aux collectivités de s'équiper d'un cabinet médical de soins autonome, facile d'accès 7 jours sur 7, connecté à des réseaux de professionnels de santé (télé-médecine). Elle est équipée de dispositifs connectés pour réaliser des examens médicaux généraux tels que la prise de température, tension, ou la mesure de la saturation en oxygène... Elle permet également la réalisation d'examens spécialisés dans les domaines dermatologiques, ORL, médecine du sport etc. L'ordonnance est imprimée par la borne. La Box Médicale est aseptisée grâce à un système de nettoyage par UV de la cabine pour les patients et associée à un entretien journalier.

Le coût d'investissement pour ce projet est estimé autour de 60 000 euros HT auquel s'ajouteront des coûts de fonctionnement à partir de la cinquième année à hauteur d'environ 700 euros TTC mensuel.

Dans le prolongement de cet échange, les élus souhaitent pouvoir approfondir le projet.

Un dossier complet présentant plus en détail les chiffres et les conditions d'adhésion sera présenté pour délibération lors de la prochaine réunion de conseil municipal du 10 décembre 2024.

### VIDÉOPROTECTION

Le dossier de vidéoprotection (*installation de caméras filmant la voie publique afin de prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens*) n'ayant pas été retenu pour l'obtention de la DETR de 2024, Madame la Maire propose de réitérer notre demande pour 2025. Pour ce faire, il est nécessaire de renouveler les devis d'équipement et d'installation ; pour rappel il était précédemment proposé l'installation de 7 caméras sur 4 secteurs.

Madame la Maire informe les élus que de nouvelles études sont relancées, la technologie étant en perpétuelle évolution, les tarifs devraient rester similaires pour une meilleure qualité.

### RÉVISION DU PLU

La réunion du 28 octobre 2024 s'est articulée autour des OAP et de leur réglementation. La prochaine réunion du 12 novembre devra quant à elle finaliser le règlement écrit. Madame la Maire présente les prochaines dates clés :

- 28/11/2024 : réunion avec les PPA (*Personnes Publiques Associées*)
- 06/12/2024 : réunion publique à la salle des Vallées, 18h30
- 10/12/2024 : validation au conseil municipal du PADD et du règlement écrit

### FOOD TRUCK

Madame la Maire avise les élus d'une demande de droit de place par un commerce ambulant « Loca Grillada » proposant la vente de poulet mariné façon portugais et thaï.

Elle rappelle que « Le Maire ne peut refuser l'installation d'un commerce sans motiver sa décision. Pour ne pas porter atteinte au principe de liberté du commerce et de l'industrie, le motif doit être lié à l'ordre public ou à la bonne gestion du domaine public. »

Les élus acceptent à l'unanimité le passage de ce commerce ambulant en souhaitant qu'il tienne compte des ouvertures du commerce local.

### QUESTIONS DIVERSES

#### Cérémonie du 11 novembre

La commémoration de l'Armistice de 1918 se déroulera le dimanche 10 novembre. L'UNC-AFN invitent la population à participer à la messe qui sera officiée à 9 h puis au défilé vers le monument aux morts à 10 h 15, suivi par le vin d'honneur à 11 h à la salle des Vallées offert par la municipalité.

#### Bulletin municipal

Madame Sabrina JAUNET informe que l'élaboration du bulletin suit son cours ; celui-ci sera distribué par les élus pendant les vacances de Noël.

#### Vœux du Maire

La cérémonie des vœux de la Maire se déroulera le dimanche 5 janvier 2025 à 11 h dans la salle des Vallées ; toute la population stéphanoise est invitée à ce moment de convivialité et

de rencontre ainsi que les habitants des communes voisines participant à la vie stéphanoise. La traditionnelle galette des rois sera partagée autour d'un vin d'honneur.

#### Colis de Noël / repas des aînés

Le repas des aînés sera organisé le mardi 14 janvier dans la salle des Vallées. À cette occasion, les personnes nées en 1955 et avant, ainsi que leur conjoint, recevront un courrier d'invitation. Pour la troisième année consécutive, nous ferons appel au savoir-faire des élèves du lycée professionnel Louis ARMAND, permettant toujours cet échange intergénérationnel tant apprécié.

Les colis de Noël seront distribués par les membres du CCAS aux Stéphanois en maison de retraite et pour les personnes âgées de 90 ans et plus, vivant à leur domicile.

#### Une naissance, un arbre

L'opération « une naissance, un arbre » est un dispositif lancé en 2019 par la Région, permettant aux collectivités de mettre en œuvre des projets de plantations s'inscrivant dans une démarche qualitative et cohérente vis-à-vis des enjeux de préservation de la biodiversité et de la trame arborée du territoire. Pour célébrer les naissances de l'année N-1, la Région offrira (*sur la base d'une réponse à l'appel à manifestation d'intérêt correspondant*) aux collectivités engagées un arbre d'essence locale pour chaque naissance comptabilisée sur l'année 2023.

Notre collectivité s'étant portée candidate pour la campagne de plantations 2024, Madame la Maire informe les élus que la cérémonie se déroulera le samedi 18 janvier 2025. Les parents concernés recevront une invitation permettant à leur enfant de devenir le parrain d'un arbre, symbole de vie et de croissance.

#### Embellissement

Madame Sabrina JAUNET informe les élus que 16 maisons ont été retenues lors de la tournée de la commission « Embellissement » de juin dernier. La remise des prix se déroulera le vendredi 15 novembre à 20 heures à la salle de la mairie.



Madame la Maire lève la séance.